

16 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX
(Euronext Paris)

Par courrier du 11 juillet 2008, complété notamment par un courrier du 16 juillet, la société Threadneedle Asset Management Ltd (60 St Mary Axe, Londres, EC3A 8JQ, Royaume-Uni), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 3 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions TOUAX, le seuil de 5% du capital de la société TOUAX et détenir, à cette date, 234 752 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,96% des droits de vote de cette société (1).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au 16 juillet 2008, 245 210 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 4,14% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 677 457 actions représentant 5 921 112 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 4 682 971 actions représentant 5 926 626 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.